

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU Le Code de l'Education,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Caroline RÉMOND, Professeure d'Université, est nommée chargée de mission à synergie formation-recherche et au développement du doctorat et conseillère auprès du président pour les relations avec le pôle IAR et l'INRA.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Fait à Reims, le 26 mai 2016




Guillaume GELLÉ

